

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) :

Fonction :

agissant pour le compte de l'entreprise :

Nom de l'entreprise			
1^{er} Participant (Nom – Prénom)		Si 2^{ème} Participant (Nom – Prénom)	
E-Mail contact dossier			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Fax	
Nom du Chef de Délégation			

- Déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions du règlement général de participation au Forum Futurallia Qatar 2009, organisé par le World Trade Center de Qatar
- M'engage à participer à cette manifestation aux conditions suivantes :

➤ **Du 09 au 12 mai 2009 - Forfait 4 nuits incluant le transport**

1^{er} participant Prix forfaitaire de 3 350.00 € HT
 Label France * - 1 254.18 € HT
PRIX NET **2 095.82 € HT⁽¹⁾**

*Opération soutenue par le Ministère Délégué au Commerce Extérieur
 à hauteur de 1 500 € TTC par entreprise, pour une personne.

2^e participant (Prix forfaitaire – Sans labellisation - En chambre double) **2 300.00 € HT⁽¹⁾**

OU

2^e participant (Prix forfaitaire - Sans labellisation – En chambre simple)..... **3 000.00 € HT⁽¹⁾**

Je souhaite souscrire à l'**assurance individuelle annulation (29 € HT prix par personne)**
 (couvrant uniquement le remboursement du billet d'avion) x 29 €

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance individuelle annulation.

Montant Total HT

TVA 19.6 %

Montant Total TTC

⁽¹⁾ Sous réserve de la disponibilité des places d'avion

Je souhaite avoir des renseignements concernant les possibilités d'un programme d'extension après le forum :

OUI NON

- afin de valider nom inscription et de recevoir les codes d'accès à l'intranet Futurallia Qatar 2009, permettant de compléter mon dossier en ligne, **je retourne cet engagement signé, accompagné du paiement de l'acompte de 50 % du montant total (TVA incluse), soit:** €

par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Association Futurallia, à l'adresse indiquée ci-dessous.

par virement bancaire au compte No: **30047 14211 0004187480 57** domicilié au CIC Entreprise 86.

Une facture sera adressée à réception de ce règlement partiel.

- ai pris connaissance des conditions générales de vente au verso de ce document.

- ai pris connaissance que le paiement intégral est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise au forum Futurallia Qatar 2009 et ce **avant le 17 avril 2009.**

Adresser ce document par fax ou par courrier à l'adresse suivante, accompagné du chèque ou de la copie du virement :

ASSOCIATION FUTURALLIA

World Trade Center Poitiers-Futuroscope
 Avenue René Cassin – Téléport 2 – BP 50225
 86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex
 Tél : 05-49-00-35-72 / Fax : 05-49-00-35-67

Conditions générales de vente Futurallia Qatar 2009

Article 1 :

A l'inscription, le participant fera parvenir le paiement à l'ordre de l'Association Futurallia ou remettra au représentant de Futurallia, un chèque d'un acompte de 50% du montant total TTC de la prestation commandée ou la preuve du virement bancaire. A réception, une facture du montant total sera transmise au participant. **Le solde devra être réglé au plus tard le 17 Avril 2009.** En cas de non respect des délais de règlement, l'Association Futurallia se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

Article 2 :

L'entreprise inscrite à l'opération Futurallia Qatar 2009, renonce à tenir l'Association Futurallia responsable des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation Futurallia Qatar 2009, ainsi que les opérations connexes à la manifestation proposée par les organisateurs et dont l'Association Futurallia ne détient pas la maîtrise d'œuvre principale.

L'Association Futurallia ne pourra être tenue responsable des modifications éventuelles du programme Futurallia Qatar 2009.

Article 3 :

Dans le cadre de ce forum, les frais de participation acquittés par l'entreprise à Futurallia comprennent :

Formule « du 09 au 12 mai 2008 » (avec transport) - Forfait 4 nuits

- **Le transport aérien en classe éco, au départ de Paris pour Doha, hors assurance***
- **Programme de rendez-vous personnalisés organisés sur les 11 et 12 mai 2009**
- **Conférences internationales (le matin du 11 mai 2009)**
- **L'accès aux stands des « Village Experts » et « Village International » pendant toute la durée du forum**
- **Service d'interprétariat**
- **Hébergement : 4 nuitées dans les hôtels de qualité supérieure (9, 10, 11 et 12 mai 2009) et 4 petits déjeuners**
- **2 Déjeuners d'affaires (les 11 et 12 mai 2009)**
- **Cocktail d'ouverture, soirée de gala et soirée internationale**

***Les taxes d'aéroport, taxes de solidarité et surcharge carburant sont sujets à modification par la compagnie aérienne sans préavis jusqu'à J-30.**

Ces différentes formules ne comprendront en aucun cas les repas et petits-déjeuners supplémentaires et tout autre frais non listé ci-dessus, notamment frais de pressing, téléphone, minibar etc... qui seront à la charge du participant et réglés directement par celui-ci à son fournisseur, sans que l'Association Futurallia soit solidaire de la dette contractée par le participant.

L'Association Futurallia ne sera en aucun cas responsable de la non attribution ou du non paiement d'éventuelles subventions publiques à l'entreprise inscrite à Futurallia Qatar 2009.

Article 4 :

a) Engagement par rapport au Forum :

L'entreprise s'engage à remplir, dans les délais impartis, pour sa participation à l'opération, l'ensemble des documents nécessaires. Ceux ci seront transmis signés par courrier, fax, email ou saisis directement en ligne sur le **site www.futuralliaqatar2009.com**

L'Association Futurallia ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations incomplètes et/ou erronées éditées dans le catalogue Futurallia Qatar 2009. L'Association Futurallia se réserve le droit de refuser la participation d'une entreprise si sa taille et l'objet de son activité ne correspondent pas à l'objet du Forum Futurallia.

L'Association se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne fournit pas, dans les délais impartis à l'Association Futurallia, les éléments et documents nécessaires à la bonne finalité de la prestation que celle-ci s'engage à prester. Dans ce cas, l'Association Futurallia n'est pas redevable des frais engagés par le participant.

b) Responsabilité civile des participants :

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée du Forum.

c) Sauf avis contraire, le participant accepte que son image soit utilisée à des fins commerciales, lors de prises de vue pendant le Forum.

d) Suivi du forum :

La société s'engage à informer Futurallia Qatar des contrats qui pourraient être conclus à la suite de cette opération, en répondant au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue du Forum.

Article 5 :

Conditions d'annulation :

. Le remboursement intégral des frais d'inscription est possible si l'annulation est faite avant le 9 avril 2009

. Pénalités :

- Une pénalité de **150 € HT** (au titre de l'inscription du forum sera due par l'entreprise participante, pour toute annulation intervenant du **13 au 17 avril 2009** (soit à compter de l'ouverture du catalogue)
- Une pénalité de **460 € HT** (au titre de la réservation du billet d'avion) sera due par l'entreprise participante pour toute annulation intervenant du **9 au 17 avril 2009** (date imposée par la compagnie aérienne)
- Pas de remboursement de frais d'inscription à compter du **18 avril 2009**
SAUF CAS DE FORCE MAJEURE **

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à l'Association Futurallia WTC Poitiers Futuroscope – Avenue René Cassin – Téléport 2 – BP 50225 – 86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex, à l'attention de son Directeur Délégué, Michel THOMAS.

Article 6 :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 7 :

En cas de litiges, seuls les tribunaux de Poitiers seront compétents.

**** Evènement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne susceptible de la dégager de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements.**